

CONSERVER SA CERTIFICATION QUALIOPI

Programme

Quelles sont les attentes d'évolution entre les audits ?

- Les différences avec l'audit initial
- L'impact des changements dans votre activité
- L'importance de l'amélioration continue
- Comment choisir et préparer les éléments à présenter.

Que va regarder spécifiquement l'auditeur ?

- Les liens avec les résultats de vos audits de certification antérieurs
- Quels éléments préparer pour son nouvel audit

Les impacts de la dernière version du référentiel

- Les modifications apportées
- Comment présenter les éléments demandés

Les 32 critères du référentiel qualité

- Les critères parcourus un par un en insistant sur les critères les plus susceptibles d'être en non-conformité
- Les erreurs les plus classiques à éviter

8 participants max pour que chacun puisse s'exprimer

Une approche personnalisée grâce à un positionnement précis en amont

Informations complémentaires

- Sanction de la formation : Attestation de présence
- Nature de la formation : Acquisition de compétences
- Moyens de la formation : Documents, Distanciel
- Evaluation : QCM
- **Formacode** : normalisation formation 44536

Gestion du distanciel

Travaux demandés aux participants : Etude documentaire et exercices préalables à la partie classe virtuelle (3,5 heures)
Modalités d'évaluation : QCM lors de la classe virtuelle
Encadrement travaux personnels : Contact du formateur désigné si besoin, tour de table au début de la classe virtuelle

Objectifs

Comprendre la logique d'amélioration continue
Etre capable de préparer ses audits de certification
Prendre en compte les évolutions du référentiel

Public

Dirigeants, gestionnaires d'organismes de formation

Pré requis

Première connaissance de la mise en œuvre de Qualiopi

Durée de la formation

1 jour (7 heures)
Travail personnel + distanciel

Dates Classe Virtuelle

5 mars 2026 – 9h/12h30
23 avril 2026 – 14h/17h30
18 juin 2026 – 9h/12h30

Intervenant

Frédéric Bancel
Dirigeant de Formascope, 15 ans d'expérience professionnelle de directeur de centre et de responsable formation

Contacts

Tel : 01 85 11 02 17
fbancel@formascope.com

Tarif

350 €HT par participant

Organisation pédagogique

Travail personnel : 3,5 heures
Classe virtuelle : 3,5 heures

BULLETIN D'INSCRIPTION / BON DE COMMANDE
CONSERVER SA CERTIFICATION QUALIOPI

■ ENTREPRISE

Nom de l'organisme :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Nom du contact : Poste :

Téléphone : E-mail :

■ DATE CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE :

■ PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Fonction	E-mail

■ CONDITIONS D'INSCRIPTION (Extrait des CGV)

- Toute inscription doit être accompagnée
 - Soit du règlement de la formation du montant de la formation (350€HT soit **420 €TTC par participant**) par virement
SAS FORMASCOPE CONSEIL
IBAN FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789
 - Soit d'une prise en charge validée par votre OPCO avec subrogation.

Date :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

FORMASCOPE CONSEIL

8, rue de la Station, 95170 DEUIL LA BARRE - numéro Siren 512 412 099 00016 numéro déclaration d'activité 11 95 05444 95

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Commande** : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.
2. **Règlement de la formation** ; L'inscription sera définitive à la réception du règlement spécifié dans le bon de commande. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription.
En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation.
En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.
3. **Modalités de règlement** : La formation pourra s'effectuer soit par virement sur le compte ci-dessous.
SAS FORMASCOPE CONSEIL- IBAN : FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789
4. **Report d'inscription** : Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure avec un préavis de 7 jours.
5. **Annulation d'inscription**: En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la classe virtuelle